Houffalize



Rue de Schaerbeek 1, B-6660 Houffalize Tél. 061 280 040 - Fax 061 280 041 www.houffalize.be \\srv-dom\Docprive-AC\\Henrotte\Mes documents\Général\DELIBE\CC 17-07-2019 Déclaration politique générale.doc

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 17 juillet 2019

PRESENTS:

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président; J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins; C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, B.DEUMER, V.BOMBOIR, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON Conseillers communaux. J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Déclaration de politique générale pour la législature 2018-2024 Adoption

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-27 § 1^{er};

Considérant que le pacte de majorité a été adopté par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'après l'élection, le Collège communal soumet au Conseil communal une déclaration de politique générale couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;

Vu la déclaration de politique générale soumise par le Collège communal et présentée par le Bourgmestre ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par 9 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention ;

DECIDE

D'adopter la déclaration de politique générale soumise par le Collège communal, telle que reprise ci-après :

Déclaration de politique générale Législature 2018 – 2024.

Préalables:

Force est de constater que les instances fédérales ou régionales transfèrent de plus en plus de compétences aux communes sans leur donner les moyens d'y répondre tant financièrement qu'humainement. Les spécificités de nos communes rurales et

de surcroît luxembourgeoises ne sont pas prises en compte (faible densité démographique, transports publics inexistants, charge énorme d'entretien de voirie, impétrants, etc.) et ne rencontrent pas une équité de traitement. En outre, les prospectives communales tendent vers plus de cohérence alors que les constats d'incohérences des stratégies politiques aux échelons fédéral ou régional sont flagrants! Les exemples sont légion: politique de gestion et traitement des déchets, gestion des services de secours, appels à projets wallons inadaptés au milieu rural, incohérence dans les politiques liées aux problèmes climatiques, l'imposition des 30% d'investissements en mobilité durable dans le cadre du PIC, le démantèlement progressif des services publics (BPost, Justice de paix) ou le manque de réactivité face aux zones blanches en terme de couverture GSM ou transferts datas (accès WEB, TV digitale).

La Commune de Houffalize s'inscrit dans la philosophie *SMART cities* et donc développe des projets ou actions durables, transversaux et supra communaux. Les futurs investissements seront conditionnés par les différents programmes que sont les PCDR (Agenda 21) ou PAED, ainsi que les actions définies par le PNDO, le GAL, l'ADL, la MT et le CRO.

Les dotations aux zones de Police et de Secours sont des charges auxquelles les communes doivent faire face. L'avenir de la zone de Secours sera un véritable défi et s'effectuera par une transformation radicale de sa structure en termes de fonctionnement et/ou relocalisation des postes avancés.

Si nous parvenons à maintenir un service public accessible par tous et pour tous, tout en répondant aux défis énoncés ci-après, la législature aura le mérite de n'avoir pas été vaine.

- 1. Refuser la pauvreté ; la paupérisation de la population de notre commune est un constat auquel il faut faire face et par conséquent nous devons nous donner les moyens de notre politique par l'intermédiaire des services du CPAS, de l'@rchipel, de Saint Vincent de Paul, des Z'Ateliers pour diminuer la fracture sociale.
- 2. Nourriture saine et suffisante pour tous ; les moyens seront mis en œuvre par les intermédiaires sociaux que sont les services du CPAS, de Saint Vincent de Paul, les cantines scolaires (celles-ci seront toujours accessibles aux enfants quelles que soient les difficultés financières que les parents éprouvent) afin de garantir suffisamment de nourriture pour tous, les circuits courts et les producteurs locaux seront plébiscités.
- 3. Accès à de l'eau de qualité ; maintenir une pression positive sur la SWDE pour augmenter la qualité de la distribution (pression et renouvellement des conduites) et garantir le respect des normes qualitatives européennes au consommateur.
- Environnement; améliorer la biodiversité, lutter contre les faunes et flores invasives, chercher l'adéquation entre préservation et utilisation de notre patrimoine naturel.
- 5. <u>Couverture des soins de santé et bien-être pour tous</u> ; prévenir la carence de médecin généraliste en milieu rural, garantir l'aide médicale urgente sur l'ensemble du territoire, maintenir le principe de la mutualisation des investissements financiers dans ce secteur.
- 6. <u>Education de qualité</u> ; garantir l'entretien des infrastructures scolaires ; veiller au maintien des motivations professionnelles des enseignants, tendre vers la gratuité d'un enseignement de qualité!

- 7. <u>Sport</u>; promouvoir la pratique du sport dans des infrastructures de qualité, développer les sports en phase avec les stratégies communales dans les cadres « environnemental / touristique / respect du local ».
- 8. <u>Egalité entre les sexes</u> ; décloisonner les genres en milieu professionnel et favoriser l'intégration, le respect des droits et des choix sexuels de chacun.
- 9. Energie propre et accessible pour tous ; poursuivre les engagements du PCDR en Agenda 21, poursuivre et mettre en place les objectifs et actions du PAED et de la Convention des Maires.
- 10. <u>Favoriser l'emploi et développer l'économie</u>; agrandir la zone artisanale des Cheras, maintenir les actions de l'ADL (vitrines vides, aides à différents niveaux), maintenir une politique communale événementielle ambitieuse.
- 11. <u>Mobilité</u>; promouvoir la mobilité douce, améliorer la sécurité routière, concrétiser un PCM ou PICM.
- 12. <u>Réduire les inégalités</u> ; création d'un Conseil communal consultatif des aînés ainsi que pour les jeunes, ouvrir une résidence service, systématiser les accès PMR aux espaces publics.
- 13. <u>Permettre l'accès à la propriété par et pour les jeunes</u> ; mettre en œuvre l'urbanisation du site de Sertomont, favoriser la création de logements Tremplin et ou intergénérationnels.
- 14. Consommation et production responsables ; garantir l'exemplarité par la Commune pour la lutte contre le réchauffement climatique au travers de toutes les actions et investissements financiers nécessaires aux réalisations des objectifs PAED, Agenda 21 et Convention des Maires, investir dans la production d'énergie renouvelable.
- 15. <u>Maîtriser l'anthropisation des derniers espaces « naturels »</u>, rechercher une adéquation entre développement socio-économique et protection de milieux naturels.
- 16. <u>Garantir une ouverture vers les « autres »</u>, offrir à tous les étrangers les outils d'une intégration positive, lutter contre la fracture sociale.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général, (s)J-Y. BROUET

Le Bourgmestre, (s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général, J-Y. BROUET

Le Bourgmestre, M. CAPRASSE